

République française
Département de la LOIRE
COMMUNE DE VÉZELIN-sur-LOIRE

DE_25_2107_04

Nombre de conseillers : en exercice : 19
présents : 13
votants : 14

L'An deux mille vingt-cinq et le 21 juillet, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à Amions, sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, Maire.

Date de la convocation : 16/07/2025

Présents : Monsieur BERNAT Georges, Monsieur PERROTON Sébastien, Monsieur SAPEY Emmanuel, Madame GUIGON Audrey, Monsieur TOLA Sylvain, Madame PARSIGNY Laëtitia, Madame L'HOSPITAL Marie-Claude, Monsieur COLOMBAT Christophe, Monsieur VALLAS Robert, Monsieur COUDOUR Olivier, Monsieur RAJOT Pierre-Olivier, Madame DARMET Martine, Monsieur SENDRA Gilles

Excusés : Madame PION Marion, Madame VALFORT Nelly, Monsieur RAJOT Adrien, Madame GERY Véronique, Madame BARD Sylviane

Représentés : Monsieur BERTIQUET Dominique par Monsieur BERNAT Georges

Secrétaire de séance : Monsieur TOLA Sylvain

Délibération n° DE_25_2107_04

Objet : TARIFICATION GARDERIE PERISCOLAIRE

Le Maire informe les élus présents qu'il conviendrait de réviser les tarifs du service de la garderie périscolaire pour la prochaine année scolaire, ce dernier n'ayant fait l'objet d'aucune évolution depuis 2019.

Le Maire propose aux élus d'appliquer le même tarif à toutes les familles, sans référence au quotient familial, et de prévoir une pénalité financière, pour le non-respect

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,**

FIXE le tarif de la garderie périscolaire comme suit :

- **Présence d'un enfant à la garderie le matin** (entre 7h30 et 8h50) : **1 €**
- **Présence d'un enfant à la garderie le soir** (entre 16h30 et 18h30) : **1 €**
- **Pénalité forfaitaire** (enfant récupéré après 18h30) : **15 €**

DIT QUE ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

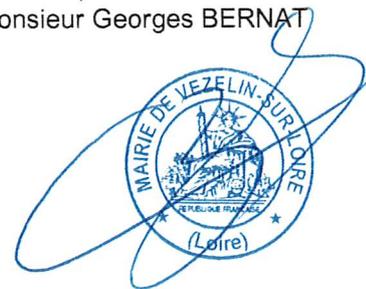
A Vézelin-sur-Loire, le 21 juillet 2025

Le secrétaire de séance
Monsieur Sylvain TOLA



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 24.07.25

Le Maire,
Monsieur Georges BERNAT



Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de réception de l'AR: 24/07/2025
042-200081347-DE_25_2107_04-DE
A G E D I